

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Béthemont-la-Forêt et Chauvry</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <hr/> <p><u>PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL</u></p>	<p>Procès Verbal n° : P.V - 003 -2011</p> <p>Du : lundi 29 août 2011</p>
---	---

L'an deux mille onze, le vingt-neuf août à 20 heures 30, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier DAGONET, Président,

Délégués titulaires : Madame Sophie COOLSAET et Messieurs Gérard WAGENTRUTZ, Pierre AUSSEL,.

Délégué suppléant : Madame Maria FERNANDES.

ETAIENT ABSENTS : Mesdames Christèle BRUNETTI, Bénédicte DEBRAY, et Messieurs Jean DELIGNIERES, Patrice GLANDIERES.

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Mme Stéphanie GROCAUT secrétaire de Mairie et du SIRES

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sophie COOLSAET,

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 35

A – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Didier DAGONET, Président, propose que soit secrétaire de séance un membre de la Commune de Chauvry

Le Conseil Syndical désigne, à l'**unanimité**,

nomme **Madame Sophie COOLSAET** comme secrétaire de séance.

B – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR /

Monsieur Didier DAGONET, Président, précise que durant les congés d'été le Conseil Général du Val d'Oise nous a fait parvenir un projet de convention relative aux aides accordées au RPI concernant les transports spéciaux scolaires. Il propose donc aux membres d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil Syndical désigne, à l'**unanimité**,

décide d'ajouter ce le projet de convention relative aux aides accordées au RPI concernant les transports spéciaux scolaires à l'ordre du jour.

010 -2011 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 31 MAI 2011 :

Monsieur Didier DAGONET, Président, expose que le Procès Verbal de la séance du Conseil Syndical du 31 mai 2011 a été adressé à l'ensemble des Délégués.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, l'absence d'observations,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Approuve, le compte rendu de la séance du 31 mai 2011.

C – INFORMATION SUR LES DECISIONS DE GESTION COURANTE PRISES :

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Didier Dagonet, Président, présente les décisions de gestion courante qui ont été prises depuis le dernier Conseil Syndical :

Date :	Objet :
1er août 2011	Nomination au 20 juin 2011 de Mme Stéphanie GROCAUT au poste de secrétaire du SIRES
22 juillet 2011	Nomination d'un régisseur et d'un mandataire suppléant pour le SIRES

011 -2011 – MISE EN PLACE D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) POUR UN POSTE D'AGENT D'ANIMATION :

Suite au départ de Melle Cindy GERMAIN et dans l'objectif de la continuité d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions au périscolaire de Béthemont-la-Forêt et Chauvry.

M. Didier DAGONET, Président, propose d'embaucher un agent d'animation sous contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Ce dispositif permet une insertion professionnalisante pour l'agent et à la collectivité de diminuer le coût de rémunération, puisqu'une participation de l'Etat allant jusqu'à 20h hebdomadaires peut être versée. L'ASP est l'organisme payeur pour la participation du Conseil Général

Sur le rapport de Didier DAGONET, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, l'absence d'observations,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Approuve, la mise en place d'un contrat unique d'insertion dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour un poste d'agent d'animation.

Autorise le Président à signer les actes afférents et à percevoir la participation du Conseil Général

012 -2011 – RECRUTEMENT DE M. THOMAS GAUDIER AU POSTE D'AGENT D'ANIMATION SOUS CAE :

Didier DAGONET, Président, rappelle que M. Thomas GAUDIER a assuré durant une année les missions d'agent d'entretien des bâtiments publics et d'agent d'aide à la restauration scolaire pour la Ville de Béthemont-la-Forêt. Cette personne est actuellement suivi par la Mission Locale de Taverny afin de concrétiser son projet professionnel.

Aussi M. DAGONET, Président, propose d'embaucher M. Thomas GAUDIER, sur le poste d'agent d'animation sous contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012.

Le contrat proposé se décompose comme suit :

-Accueil périscolaire des enfants fréquentant les écoles du Syndicat à la Salle des Fêtes de Chauvry :

•Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7h15 à 9h (soit 1h45) et de 16h30 à 19h15 (soit 2h45)

-Aide et encadrement des enfants fréquentant la restauration scolaire de l'école de Béthemont-la-Forêt :

•Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 11h à 14h30 (soit 3h30)

Soit 8h par jour sur 138 jours d'école pour un total de 1104h pour la durée du contrat, pour l'accueil périscolaire et l'aide à la restauration scolaire.

-Entretien des bâtiments publics de la Commune de Béthemont-la-Forêt (Mairie et école) :

•Mercredi matin 3h

•Samedi matin 3h

Correspondant à 6h hebdomadaires sur 34 semaines et 2 jours soit 207h

-Entretien des bâtiments publics de la Commune de Béthemont-la-Forêt pendant les vacances scolaires à raison de 7h de travail par jour :

•Novembre 2 jours

•Décembre 2 jours

•Vacances d'hiver 2 jours

•Vacances de printemps 2 jours

•Vacances d'été 10 jours

Soit un total de 126h pour 18 jours de travail à raison de 7h par jour.

Ce qui représente un total général de 1437h sur l'année divisées par 52 semaines soit 27.38h hebdomadaires.

La Commune de Béthemont-la-Forêt propose de reverser au SIRES 48% des sommes étant à sa charge, après le versement de la participation de l'Etat pour le temps de travail de M. Thomas GAUDIER sur la Commune.

La rémunération proposée est définie comme telle :

M. Thomas GAUDIER sera rémunéré sur un indice brut de 297 et majoré à 295, les congés payés seront versés mensuellement. Il sera affilié à l'IRCANTEC et UNEDIC GARP.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, l'absence d'observations,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve, l'embauche de M. Thomas GAUDIER pour le poste d'agent d'animation pour assurer l'accueil périscolaire sous CAE,

Approuve le taux de participation de la Commune de Béthemont-la-Forêt pour les sommes étant à sa charge après le versement de la participation de l'Etat,

Autorise le Président, Didier DAGONET à signer le contrat et tous les actes afférents.

013 -2011 – PROJET DE CONVENTION ENTRE LE RPI ET LE CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE RELATIVE AUX AIDES ACCORDEES AU RPI CONCERNANT LES TRANSPORTS SCOLAIRES SPECIAUX :

Didier DAGONET, Président, distribue le projet de convention proposé par le Conseil Général du Val d'Oise. Il rappelle que cette convention intervient suite à la reprise de compétence transports scolaires spéciaux par le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) et afin de pérenniser la gratuité des transports pour les bénéficiaires.

Il souligne que le STIF a renforcé les critères d'éligibilité et notamment posé l'obligation de fréquenter un établissement situé à au moins 3 Km de son domicile. Ce qui n'est pas toujours le cas entre Béthemont-la-Forêt et Chauvry puisque la distance au plus droit est de 2,5 Km au mieux. Cependant des dérogations existent et le fait que les deux Communes soient regroupées en RPI est une des exceptions. La suivante étant le fait qu'il n'existe aucun cheminement piétonnier entre le domicile des enfants et leur établissement scolaire.

Le Conseil Général du Val d'Oise propose de prendre à sa charge l'intégralité de la participation des familles soit 85€ par élève.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, l'absence d'observations,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve, le projet de convention ci-annexé et autorise le Président Didier DAGONET à signer la convention définitive et tous les actes afférents.

D – INFORMATIONS DIVERSES AUX MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL :

◆ Serrure du RPI : M. Pierre AUSSEL demande ce qu'il en est pour la gâche électrique à l'entrée de l'accueil périscolaire. Il rappelle que Melle Denis et Germain avaient eu quelques intrusions l'année dernière et dans un souci de sécurité des enfants et du personnel il conviendrait d'installer une gâche électrique. Didier DAGONET, Président, précise que cela avait été validé, il convient d'étudier les devis et prévoir une installation dès à présent, si le budget du SIRES le permet.

◆ Commandes de produits d'entretien et fournitures scolaires : Les commandes avaient été passées aux fournisseurs début juillet, cependant hormis le vidéoprojecteur pour l'école de Chauvry, rien n'a été livré.

Les commandes de produits d'entretien ont été repassées et les fournitures doivent arriver cette semaine.

Didier DAGONET, Président, précise que le Trésor Public a eu des difficultés pour payer les fournisseurs dès nos mandatements émis. Ce qui a eu pour incidence de bloquer les commandes que nous avons faites. De plus les participations des deux collectivités n'avaient pas été intégrées sur le compte du SIRES.

◆ Effectifs des écoles : Globalement les effectifs pour la rentrée sont stables. La Ville de Béthemont-la-Forêt a reçu deux inscriptions supplémentaires durant les congés.

Pour le moment le Directeur de Béthemont-la-Forêt ne sait si nous aurons un emploi de vie scolaire à la rentrée.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 21h20**

Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Syndical du 29 août 2011 :

010-2011	APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 31 MAI 2011
011-2011	MISE EN PLACE D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) POUR UN POSTE D'AGENT D'ANIMATION
012-2011	RECRUTEMENT DE M. THOMAS GAUDIER AU POSTE D'AGENT D'ANIMATION SOUS CAE
013-2011	PROJET DE CONVENTION ENTRE LE RPI ET LE CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE RELATIVE AUX AIDES ACCORDEES AU RPI CONCERNANT LES TRANSPORTS SCOLAIRES SPECIAUX

M. DAGONET		M. DELIGNIERES	Absent
M. WAGENTRUTZ		M. AUSSEL	
M. GLANDIERES	Absent	Mme DEBRAY	Absente
Mme BRUNETTI	Absent	Mme COOLSAET	
Sup. M. VERGNAUD	Absent	Sup. M. SABOURAULT	Absent
Sup. Mme FERNANDES		Sup. M. VANDENAWEELE	Absent